

Comptes de l'exercice 2020

Préavis N° 19/2016 - 2021

Lausanne, le 30 mars 2021

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet les comptes de l'exercice 2020.

2. Considérations générales

Tels que présentés, les comptes 2020 appellent les commentaires suivants :

- Le montant mentionné sous la rubrique "Autres honoraires" comprend les coûts liés à la procédure de recours au Tribunal fédéral suite aux modifications du RIT.
- Le montant sous "Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du préposé intercommunal" comprend une provision sous-évaluée, de fr. 7'256.60, pour des honoraires de 2019.
- Sous la rubrique "Frais divers de l'Association" figure principalement une provision pour le paiement des prestations fournies par l'organe de révision des comptes.
- Le montant inscrit sous la rubrique "Emoluments", très inférieur à celui de 2019, résulte du fait que la gestion des VTC est désormais du ressort du Canton.
- L'encaisse figurant sous "Recettes diverses" est constituée principalement par les frais de prononcés de la Commission administrative.

3. Comptes de pertes et profits 2020

	Budget	Comptes 2020	Comptes 2019
<u>Charges</u>	716'000.00	707'129.60	700'824.65
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	660'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	20'000.00	19'386.00	19'386.00
Autres honoraires	12'000.00	2'951.00	7'482.45
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du préposé intercommunal aux taxis	10'000.00	15'722.80	2'500.00
Tâches de secrétariat de l'Association	2'500.00	2'219.00	2'790.00
Frais liés à l'élaboration d'un nouveau règlement sur le service des taxis	5'000.00	0.00	0.00
Aménagement et entretien de stations de taxis	1'000.00	0.00	0.00
Annonces, documentation, divers	200.00	172.30	456.65
Frais divers de l'Association	2'000.00	4'240.31	5'080.55
Rémunération des organes de l'Association	2'500.00	1'440.00	1'680.00
Frais bancaires		198.19	649.00
Charges extraordinaires		0.00	0.00

<u>Revenus</u>	692'000.00	701'242.10	807'167.30
Contribution des 12 communes membres de l'Association	480'000.00	481'556.90	479'064.10
Emoluments (taxes diverses)	28'000.00	39'270.00	148'780.00
Redevances d'utilisation du domaine public	184'000.00	176'400.00	175'818.00
Recettes diverses		4'015.20	3'505.20

Résultat d'exploitation

Excédent de produits de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"	0.00	-5'887.50	106'342.65
--	------	-----------	------------

<u>Récapitulation</u>	Budget	Comptes 2020	Comptes 2019
Total des charges	716'000.00	707'129.60	700'824.65
Total des revenus	692'000.00	701'241.10	807'167.30
Résultat d'exploitation	-24.000.00	-5'887.50	106'342.65

Capital au 31 décembre 2019 : fr. 361'341.20

4. Bilan (au 31 décembre)***ACTIF***

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Disponibilités	379'155.90	488'677.75
Débiteurs	10'500.00	100'270.00
Actifs transitoires		
	389'655.90	588'947.75

Passif

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Créanciers	30'802.20	2'836.55
Passifs transitoires	3'400.00	224'770.00
Profits et pertes reportés :		
- solde au 1 ^{er} janvier	361'341.20	
dont à ajouter :		
- excédent de charges de l'exercice	- 5'887.50	361'341.20
	<u>389'655.90</u>	<u>588'947.75</u>

5. Rapport de l'organe de révision

Les comptes de l'exercice 2020 ont été soumis à Fidinter S.A. qui, dans son rapport du 11 février 2021, vous recommande de les approuver.

6. Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 19 / 2016 - 2021 du Comité de direction, du 30 mars 2021 ;

ouï le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver, tels que présentés dans le préavis N° 19 / 2016 - 2021 du 30 mars 2021, les comptes de l'exercice 2020 de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Au nom du Comité de direction

Le président



Pierre-Antoine Hildbrand

Le secrétaire



Pascal Stoeri